

Prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Le Foyer Rives-du-Rhône ouvrira ses portes à Lens

Salvan, le 14 décembre 2017. **A l'occasion de son assemblée constitutive du 5 décembre dernier, la Fondation Rives-du-Rhône annonce l'ouverture de sa première structure résidentielle à Lens. Ce nouveau foyer accueillera 18 résidents dès le 1^{er} janvier 2018 et proposera une approche thérapeutique globale privilégiant un arrêt de toute consommation (haut-seuil). Une commission médicale sera mise en place, supervisée par le Professeur Jacques Besson, chef de service CHUV de la psychiatrie communautaire et spécialiste en addictologie. La Fondation Rives-du-Rhône a en outre nommé Xavier Roduit à la direction de cette nouvelle structure.**

« *L'ouverture de ce foyer concrétise l'ensemble des actions menées depuis le mois de juin visant à pérenniser un concept thérapeutique qui a fait ses preuves depuis 36 ans. Nous sommes satisfaits de pouvoir continuer à offrir aux personnes souffrant d'addiction une telle prise en charge* », commente Xavier Roduit, nouveau Directeur du Foyer Rives-du-Rhône. Si dans un premier temps le foyer pourra accueillir 18 résidents, la Fondation compte étoffer ses prestations et ouvrir un deuxième lieu d'accueil pour atteindre, à terme, une capacité d'accueil de 30 lits. Le développement de prises en charge ambulatoires – par le biais d'entretiens thérapeutiques ou encore d'un service social éducatif à domicile – est également prévu pour les mois à venir. Afin de sceller le démarrage des activités du Foyer Rives-du-Rhône, un concert inaugural de la Chorale des Rives-du-Rhône se tiendra le dimanche 25 mars 2018 à l'Eglise de Lens à 17h00.

Quid de la prise en charge des résidents valaisans ?

Si le dialogue reste ouvert avec l'Etat du Valais pour l'octroi d'un mandat de prestations à terme (qui permet le remboursement des prestations) et la mise sur pied d'une convention, le Foyer Rives-du-Rhône de Lens ne bénéficie pas pour l'heure de possibilité de remboursement à destination des résidents valaisans. Ces derniers devront ainsi assumer seuls les CHF 375 par jour que coûte la prise en charge résidentielle au Foyer Rives-du-Rhône. « *Le Conseil de Fondation étudie actuellement des pistes en termes de financement pour les résidents valaisans et souhaite travailler étroitement avec les services de l'Etat concernés pour aboutir à une solution sur ce sujet* », explique Xavier Lavanchy, Président ad interim de la Fondation Rives-du-Rhône.

Présidence *ad interim* du Conseil de Fondation

Annoncé comme Président de la Fondation Rives-du-Rhône en octobre dernier, Yannick Buttet a pris la décision de se retirer avant son entrée en fonction. A l'occasion de son assemblée constitutive du 5 décembre dernier, le Conseil de Fondation a pris acte de cette décision et a nommé Xavier Lavanchy, actuel vice-président de la Fondation des Rives-du-Rhône, à la présidence *ad interim*.

Personnes de contact

Pour toutes questions relatives à la Fondation – Xavier Lavanchy, Président *ad interim* de la Fondation Rives-du-Rhône, xavier.lavanchy@bluewin.ch, 079 699 23 37

Pour toutes questions relatives à la gestion opérationnelle du Foyer – Xavier Roduit, Directeur du Foyer Rives-du-Rhône, xavier.roduit@bluewin.ch, 079 776 40 43